

Régie d'avance – Reversement de dons aux classes

Le Mandataire remet un chèque de la coopérative à un enseignant d'une classe :

Ce document sert de pièce justificative à l'enseignant pour sa comptabilité de classe mais aussi comme justificatif pour sa comptabilité personnelle en cas de contrôle fiscal. Deux photocopies doivent donc lui être remises.

Régie d'avance / Reversement de dons des familles aux classes (dons en chèque) / Aide aux activités, solidarité...

Versement le :

à : M

la somme de :

par :

au profit du compte de :

Intitulé du compte :

OCCE Coopérative scolaire.....

M

.....

Type de compte :

Type du compte :

Compte N° :

Compte N° :

Chèque N° :

pour les activités éducatives de sa classe.

Toutes les dépenses relatives à cette régie seront inscrites sur un cahier de comptabilité, les factures, reçus, tickets de caisse classés et numérotés joints à ce cahier.

La régie sera obligatoirement soldée au plus tard le dernier jour des classes.

Dans le cas d'une régie d'avance, la somme doit être modeste.

Tous les justificatifs de dépenses devront être remis au plus tard le dernier jour des classes.

Signature du Mandataire

Signature de M

